

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET  
D'ASSAINISSEMENT  
DE CASTELNAU DE MÉDOC**

**Exercice 2020**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX  
ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU  
POTABLE**

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -  
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement  
109 Avenue Blaise Pascal  
33160 Saint Médard en Jalles  
Tél : 06 28 77 16 49  
e-mail : [icare.salin@gmail.com](mailto:icare.salin@gmail.com)

## SOMMAIRE

<b>I - OBJET DU DOCUMENT.....</b>	<b>3</b>
<b>II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
II.1 - TERRITOIRE DESSERVIE.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU.....	4
II.3.1 - Les forages.....	4
II.3.2 - Les achats et ventes d'eau.....	4
II.3.3 - La production d'eau.....	5
II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE.....	6
II.4.1 - Abonnés du service.....	6
II.4.2 - Les usages de l'eau.....	6
II.4.3 - Les capacités de production restantes.....	7
II.5 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS, LES RÉSERVOIRS ET LES BRANCHEMENTS.....	7
II.5.1 - Le réseau de canalisation.....	7
II.5.2 - Les réservoirs.....	8
II.5.3 - Les branchements et les compteurs.....	8
II.6 - LES TRAVAUX ET ÉTUDES.....	9
II.6.1 - Travaux et études par le Syndicat.....	9
II.6.2 - Travaux du Délégué.....	9
II.7 - SYNTHÈSE.....	10
<b>III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....</b>	<b>10</b>
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	10
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	11
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	11
III.2.2 - Rendement du réseau et fuites.....	11
III.2.3 - Indices linéaires.....	13
III.2.4 - Indices concernant le service.....	13
III.2.5 - Les indicateurs sur la solidarité.....	14
III.2.6 - Les dégrèvements.....	15
<b>IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....</b>	<b>15</b>
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU.....	15
IV.1.1 - Préambule.....	15
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	15
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	16
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	16
IV.1.5 - Récapitulatif.....	16
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	18
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	18
IV.2.2 - Compte administratif.....	19
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	19
<b>V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE - INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXES</b>	
A1 – RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	22
A2 – FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE.....	24
A3 – INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU SUR REDEVANCE.....	28

## I - OBJET DU DOCUMENT

Un document  
de synthèse  
pour les élus  
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

## II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

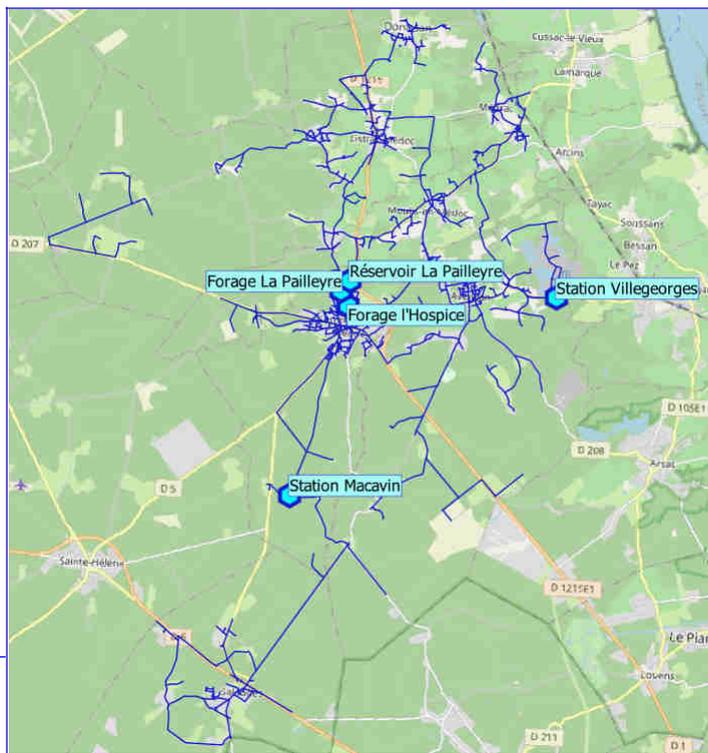
### II.1 - TERRITOIRE DESSERVIE

Le SIAEPA de Castelnau de Médoc, regroupe les communes de Castelnau de Médoc, Avensan, Moulis en Médoc, Listrac Médoc et Salaunes.

Situé au Nord Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "Le Médoc", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

La population desservie par le réseau eau potable en 2020 est de 5 915 abonnés représentant 14 036 habitants (INSEE 2021, soit 2,38 hab/abo).

Quelques abonnés sont desservis par la commune de Brach et le Syndicat alimente des abonnés de Saint Médard en Jalles à proximité de Salaunes et de Saint Laurent du Médoc.



Un territoire de  
5 communes  
pour 14 036  
habitants et  
5 915 abonnés

### II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le Syndicat de Castelnau de Médoc a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de transport des eaux à la Société Véolia Eaux par un contrat de concession de type affermage renouvelé le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour une durée de 12 ans. Ce contrat prendra donc fin le 30 Juin 2031.

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

#### II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

<b>Gestion des abonnés :</b>	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service; Accueil des usagers; Relève des compteurs; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux;
<b>Gestion du service :</b>	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages; Astreintes; Traitement des informations et réparation des fuites; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement; Analyses et suivi de la qualité de l'eau; Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.

Une gestion par  
concession avec  
un nouveau  
contrat au 1<sup>er</sup>  
juillet 2019

Accueil du public à  
Castelnau :  
Mardi et jeudi de 9 h  
à 12h

Service permanent  
05 61 80 09 02  
Site internet :  
www.eau.veolia.fr

- Renouvellement :** Des installations électriques, des télégestions, des pompes;  
Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages;  
Des compteurs, des branchements;  
Des installations de traitement hors génie civil.
- Divers :** Fourniture et mise à jour des plans;  
Maintenance et assistance pour la sectorisation  
Campagne de recherche des fuites;  
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement;  
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

Une répartition  
des tâches entre  
le gestionnaire  
et la collectivité

### II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

- Investissement :** Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations;  
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation;  
Déplacement des conduites.
- Renouvellement :** Des ouvrages de génie civil;  
Des canalisations et ouvrages accessoires.

Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat conformément aux articles L223-32 du Code des Collectivités.

## II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

### II.3.1 - Les forages

Le syndicat dispose de 4 forages : L'Hospice 3 à Castelnaud, Villegeorges à Avensan et les 2 nouveaux forages de Macavin (Castelnaud). Les forages réellement utilisés sont ceux de L'Hospice et de Macavin.

Les caractéristiques principales des forages en service sont les suivantes :

Nom	L'Hospice 3	Macavin 1	Macavin 2
Commune	Castelnaud	Castelnaud	Castelnaud
Code BSS	0778X0033	08023X0084	08023X0086
Date mise en service	1969	2017	2017
Profondeur	129 m	75,20 m	66 m
Nappe captée	Éocène Moyen	Oligocène centre	Oligocène centre
Diagnostic du forage	2011 (prévu 2020)		
Débit nominal (m <sup>3</sup> /h)	100	40	40
Débit journalier autorisé	2 000 m <sup>3</sup> /j	800 m <sup>3</sup> /j	800 m <sup>3</sup> /j
Débit annuel autorisé*	720 000 m <sup>3</sup> /an	292 000 m <sup>3</sup> /an	292 000 m <sup>3</sup> /an
Débit exploitation (m <sup>3</sup> /h)	80 à 100	40	40
Périmètre de protection	Oui	En cours	En cours
Utilisation	Permanent	Permanent	Permanent

\* : selon arrêté de production

Le forage de la Pailleyre a été comblé en 2020 selon les recommandations de l'ARS.

Le forage de Villegeorges n'est normalement plus utilisé, sauf en cas de besoins exceptionnels comme les pointes estivales ou une intervention sur le forage de L'Hospice. Il est cependant maintenu en état par des prélèvements hebdomadaires afin d'assurer un potentiel redémarrage rapidement en cas de besoin. L'eau de ce forage présente des taux de fer et fluor au-dessus des normes. En 2020, il a été produit 13 629 m<sup>3</sup> alors qu'il n'y avait que 1 977 m<sup>3</sup> en 2019, uniquement pour le maintien.

Des études menées par le Syndicat et le SMEGREG ont permis la création d'une nouvelle ressource sur le site de la station de Macavin (limite Castelnaud et Salaunes) avec 2 nouveaux forages. Ces forages sont opérationnels depuis 2017. Cependant, les capacités de ressources deviennent insuffisantes en raison de l'augmentation importante de la population. Il est prévu en 2021 – 2022 de rechercher une ressource supplémentaire sur le site de Macavin.

### II.3.2 - Les achats et ventes d'eau

Pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services, il existe aussi une possibilité d'achat ou de vente d'eau avec les Syndicats ou Communes voisins.

Ces achats et ventes font l'objet de conventions, dont certaines sont obsolètes.

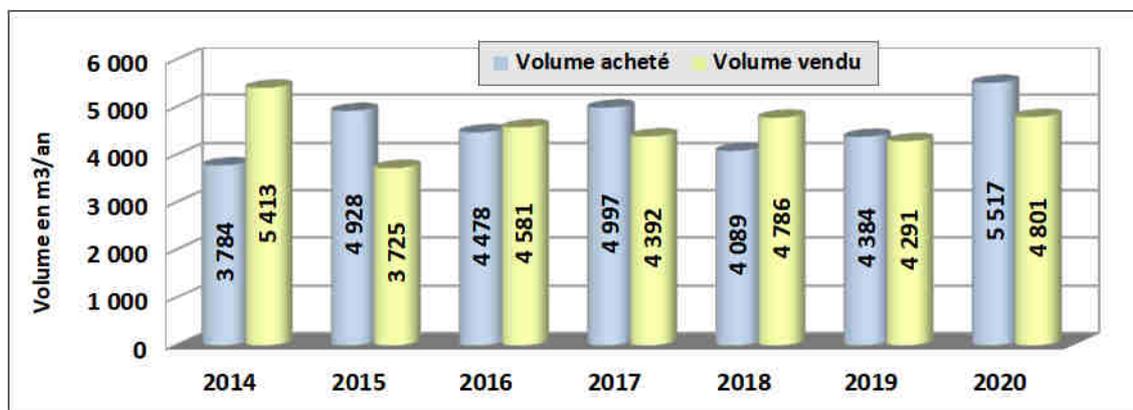
5 forages dont 3  
assurent  
l'alimentation du  
Syndicat.

Deux nouveaux  
forages à Macavin  
en 2017 et arrêt de  
ceux de La  
Pailleyre et  
Villegeorges

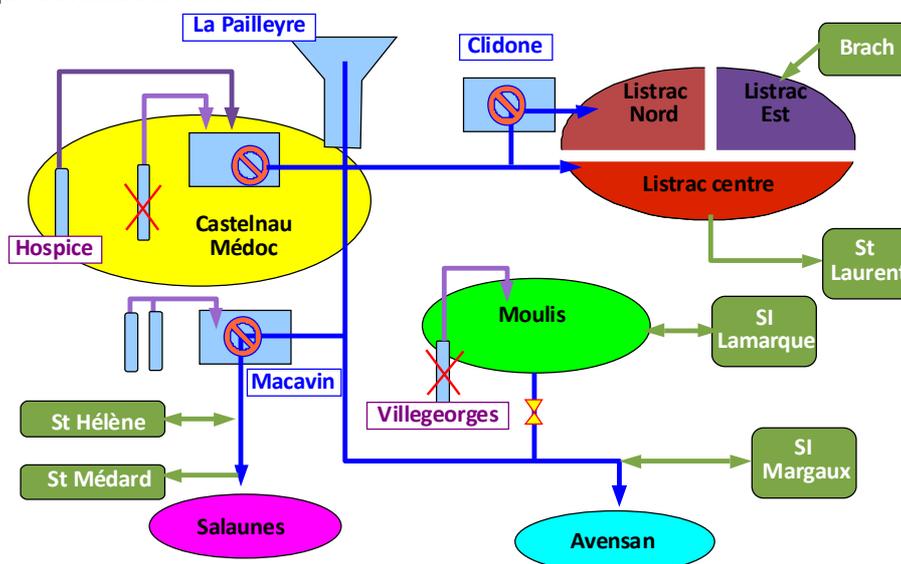
Des achats et ventes d'eau aux collectivités voisines pour compléter les besoins

En 2020, il a été acheté 5 517 m<sup>3</sup> à la commune de Brach, soit une augmentation de 26 % par rapport à 2019 (4 384 m<sup>3</sup>). Cet achat correspond à 12 à 15 m<sup>3</sup>/jour. Le volume annuel varie entre 4 500 et 5 000 m<sup>3</sup> depuis 4 ans. Aucun autre achat à d'autres collectivités.

Les ventes aux communes de Saint Médard en Jalles (Bordeaux Métropole) et Saint Laurent du Médoc ont représentées respectivement 1 027 et 3 774 m<sup>3</sup> cette année (947 et 3 344 m<sup>3</sup> en 2019). Les volumes vendus sont stables et sont légèrement inférieurs aux achats en volume.



Le synoptique du réseau est le suivant :



### II.3.3 - La production d'eau

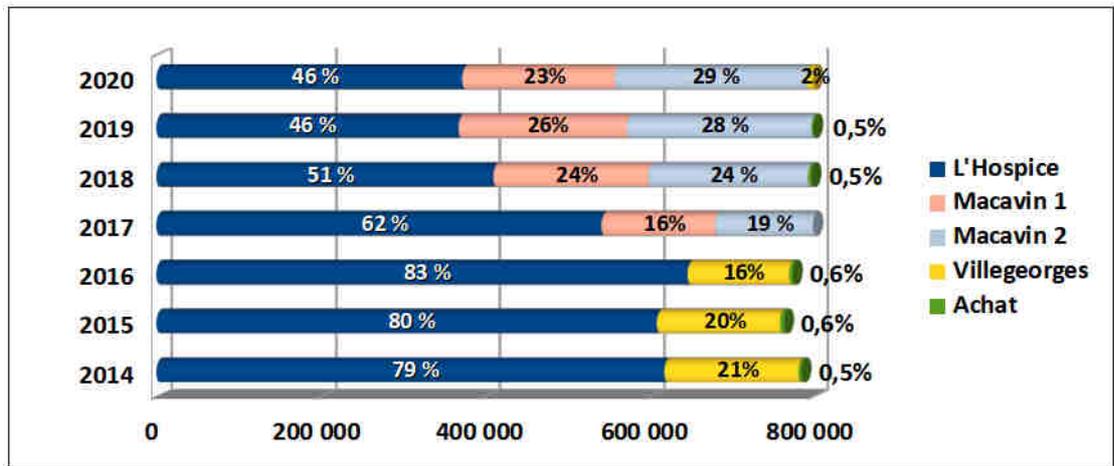
La production d'eau est la suivante (en m<sup>3</sup>/an) :

Volume produit	La Pailleyre	Macavin 1	Macavin 2	L'Hospice	Villegeorges	Achat d'eau		TOTAL
	Castelnau	Castelnau	Castelnau	Castelnau	Avensan	Brach	Autres	
2015	0			609 596	149 970	4 928	0	762 494
2016	0			646 957	123 835	4 478	0	773 270
2017	0	138 101	169 031	542 110	25 619	4 997	0	877 858
2018	0	188 681	194 972	410 226	965	4 089	0	797 968
2019	0	205 017	225 346	367 945	1 977	4 384	0	802 692
<b>2020</b>	<b>0</b>	<b>185 576</b>	<b>233 864</b>	<b>372 307</b>	<b>13 629</b>	<b>4 384</b>	<b>0</b>	<b>807 760</b>
Variation 2020/2019	/	-9,5%		1,2%	589,4%	0,0%	/	0,6%
<b>Total des forages : 805 376</b>					<b>soit 0,6%</b>			

Une utilisation privilégiée des forages de Macavin puis de l'Hospice. Arrêt sauf maintenance de Villegeorges

On constate une assez grande stabilité de la production, avec une prédominance des forages de Macavin sur celui de l'Hospice.

Le forage de Villegeorges a été utilisé pendant le diagnostic du forage de l'Hospice.



On remarque donc à partir de 2017 l'arrivée des forages de Macavin avec une réduction des autres sources d'eau potable. La répartition est presque de 50/50 entre les deux ressources principales. La production totale flirte avec les 800 000 m<sup>3</sup> par an, sans une évolution importante depuis des années.

## II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

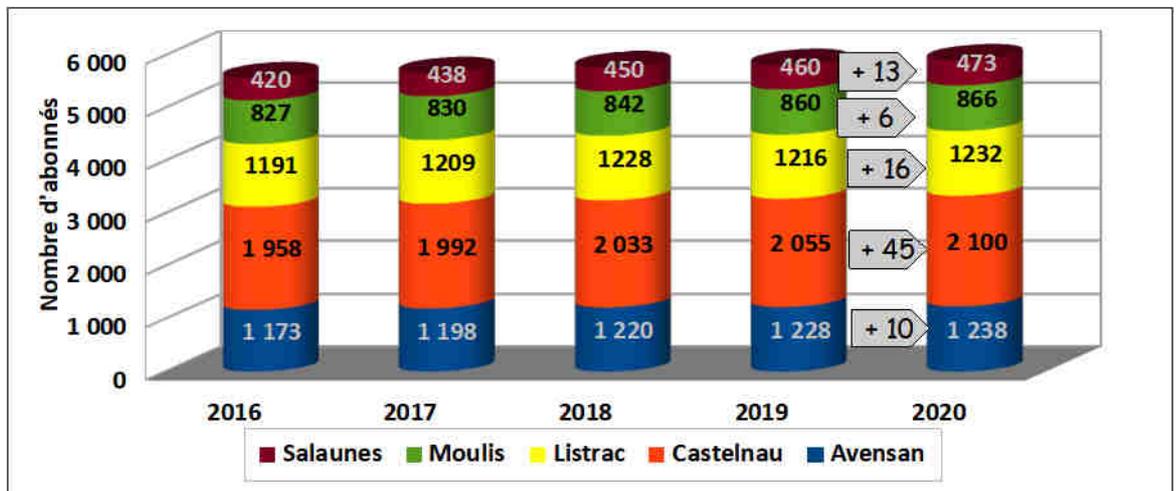
### II.4.1 - Abonnés du service

La population de 14 036 habitants (Données INSEE 2021) représente **5 915 abonnés** dont 4 abonnés non domestiques et 6 pour d'autres collectivités.

Par rapport à 2019 (5 825 abonnés), on constate une augmentation de 90 abonnés soit + 1,55 %. Cette valeur est similaire aux augmentations forte des dernières années.

Cette augmentation varie de +2,8 % à Salaunes à 0,7% sur Moulis et Avensan.

L'évolution est la suivante :



### II.4.2 - Les usages de l'eau

Le volume comptabilisé sur la relève (356 jours d'intervall moyen) en 2020 représente **732 954 m<sup>3</sup>** (729 601 m<sup>3</sup> en 2019 mais sur 14 mois). **La valeur consommée ramenée à une année civile est de 751 432 m<sup>3</sup>** (619 312 m<sup>3</sup> en 2019) auxquels il faut ajouter 2 884 m<sup>3</sup> utilisés pour les besoins du service et 1 710 m<sup>3</sup> utilisés sans compteur (dont défense incendie) pour un total de **756 026 m<sup>3</sup>/an**.

Les volumes facturés en 2020 comportent 676 159 m<sup>3</sup> vendus à des abonnés domestiques (97,3%), 23 647 m<sup>3</sup> à des abonnés non domestiques (1,9%) et 4 801 m<sup>3</sup> (0,7%) vers d'autres services (vente en gros) pour un total de 704 607 m<sup>3</sup>. Ces chiffres sont plus proches de ceux de 2019, qui portaient pourtant sur une période de relève de 430 jours, que sur les valeurs des années précédentes (de l'ordre de 600 à 620 000 m<sup>3</sup> par an). Il y a donc une augmentation important de la consommation des abonnés.

On obtient les valeurs suivantes :

Une augmentation de +1,6 % du nombre d'abonnés par rapport à 2019 soit + 90 abonnés pour un total de 5 915 abonnés

Pour 2020, une consommation totale autorisée de 756 026 m<sup>3</sup> dont 699 806 m<sup>3</sup> pour les abonnés du Syndicat, soit environ 1 920 m<sup>3</sup>/j

Volume en m <sup>3</sup> /an sauf indication	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Volume mis en distribution	770 689	839 157	782 824	770 265	<b>786 627</b>	2,1 %
Volume consommé autorisé	603 608	641 848	624 850	623 686	<b>743 924</b>	19,3 %
Volume total comptabilisé	598 144	635 279	620 578	619 312	<b>739 330</b>	19,4 %
Nombre d'abonnés	5 574	5 671	5 777	5 825	<b>5 915</b>	1,5 %
Consommation moyenne /abonné	107,3	112,0	107,4	106,3	<b>125,0</b>	17,6 %
Pertes et non comptabilisés	172 545	203 878	162 246	150 953	<b>47 297</b>	-68,7 %
Pertes et non comptabilisés	473 m <sup>3</sup> /j	559 m <sup>3</sup> /j	445 m <sup>3</sup> /j	414 m <sup>3</sup> /j	<b>130 m<sup>3</sup>/j</b>	-68,7 %

Une consommation moyenne de 125 m<sup>3</sup>/an/abonné, en forte hausse

On note en 2020 une augmentation forte de la consommation sans augmentation de la production, ce qui se traduit par une forte diminution des pertes et non comptabilisés. Le remplacement des compteurs pour le déploiement de la télé-relève peut avoir eu une incidence non négligeable sur la fiabilité de la relève et des consommations.

La répartition sur les communes du Syndicat des volumes vendus (volumes réellement facturés y compris les dégrèvements ou corrections des factures) est la suivante pour 2020 :

	Avensan	Castelnaud	Listrac	Moulis	Salaunes	TOTAL
Volume vendu	139 565	223 981	150 764	102 766	82 730	699 806
Volume année	147 447	236 631	159 279	108 570	87 402	739 330
Abonnés	1 237	2 099	1 231	865	473	5 905
Ratio m <sup>3</sup> /abonné	119,2	112,7	129,4	125,5	184,8	125,2

La moyenne se situe donc à 125 m<sup>3</sup>/an/abonné avec des variations de 113 à Castelnaud à 185 à Salaunes.

#### II.4.3 - Les capacités de production restantes

À partir des chiffres de la capacité réglementaire des 3 forages soit 3 600 m<sup>3</sup>/j en moyenne (1 304 000 m<sup>3</sup> autorisés), identique à la production potentielle en pointe actuelle (180 m<sup>3</sup>/h sur 20 h), on peut calculer la marge de capacité de production par rapport à la consommation, à savoir :

	2018	2019	2020
Production moyenne max administrative	3 600 m <sup>3</sup> /j	3 600 m <sup>3</sup> /j	3 600 m <sup>3</sup> /j
Production max potentielle en pointe	3 600 m <sup>3</sup> /j	3 600 m <sup>3</sup> /j	3 600 m <sup>3</sup> /j
Production moyenne	2 178 m <sup>3</sup> /j	2 193 m <sup>3</sup> /j	2 207 m <sup>3</sup> /j
Production de pointe	3 266 m <sup>3</sup> /j	3 076 m <sup>3</sup> /j	3 310 m <sup>3</sup> /j
Marge disponible / moyenne	<b>1 422 m<sup>3</sup>/j</b>	<b>1 407 m<sup>3</sup>/j</b>	<b>1 393 m<sup>3</sup>/j</b>
Taux de disponibilité moyen	<b>39,5%</b>	<b>39,1%</b>	<b>38,7%</b>
Marge disponible / pointe	334 m <sup>3</sup> /j	524 m <sup>3</sup> /j	290 m <sup>3</sup> /j
Taux de disponibilité pointe	<b>9,3%</b>	<b>14,6%</b>	<b>8,1%</b>

Nota : pointe = moyenne \* 1,5

En l'absence de données fournies par le délégataire, les besoins en pointe de 2018 et 2020 sont calculés théoriquement par application d'un coefficient multiplicateur de 1,5 sur la production moyenne. Ceux de 2019 sont fournis par le rapport sur la sectorisation.

Ce tableau montre que si le Syndicat dispose de ressources suffisantes pour assurer les besoins moyens des abonnés avec un taux de disponibilité de 40 %, cette valeur chute à moins de 12 % pour la pointe.

Il est indispensable que le Syndicat trouve des ressources supplémentaires pour assurer l'alimentation en eau.

## II.5 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS, LES RÉSERVOIRS ET LES BRANCHEMENTS

### II.5.1 - Le réseau de canalisation

Le réseau fait actuellement environ 286,1 km dont 230,756 km de canalisation de distribution, 0,5 km d'adduction et 54,79 km de branchements. Le réseau s'accroît lentement chaque année.

Le délégataire signale les prestations suivantes concernant le réseau :

Un réseau de 286,1 km dont 230 km de canalisation de distribution et 55 km de branchements

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1
Compteurs remplacés	75	48	93	33	27	2 921	/
Branchements neufs				80	70	71	1,4%
Fuites sur canalisation	16	11	20	14	21	13	-38,1%
Fuites sur branchement	13	13	13	8	2	26	1200,0%
Fuites sur compteur	53	34	58	80	64	118	84,4%
Total des fuites réparées	82	58	93	106	90	162	80,0%
Linéaire de recherche de fuites	100	100	0	6 275	1 581	21 592	1265,7%

On constate en 2020 :

- un nombre important de compteurs remplacés dans le cadre de la mise en place de la télérelève
- Une baisse des fuites sur les canalisations mais une augmentation très importante des fuites réparées sur les branchements et les compteurs. Ces fuites sont réparties sur le Syndicat, sans secteurs plus impactés.
- une forte augmentation du linéaire de recherche des fuites, principalement sur la commune de Salaunes

Les éléments de la sectorisation montrent des fuites les plus importantes sur le centre de Castelnau, confirmées par plusieurs réparations sur le secteur du lotissement des fougères, actuellement en cours de travaux.

### II.5.2 - Les réservoirs

Les réservoirs du Syndicat sont les suivants :

Commune	Localisation	Volume	Type
Castelnau	La Pailleyre	1 000 m3	Sur tour
Castelnau	La Pailleyre	200 m3	Au Sol
Castelnau	Macavin	200 m3	Au Sol
Listrac	Clidones	500 m3	Au Sol
<b>TOTAL</b>		<b>1 900 m3</b>	

Les capacités des réserves sont donc légèrement inférieures à la consommation moyenne journalière et ne représentent que les 2/3 environ de la consommation de pointe.

Tous les réservoirs ont été vidangés, lavés et désinfectés par l'exploitant au mois de Novembre 2019.

### II.5.3 - Les branchements et les compteurs

Action	2016	2017	2018	2019	2020	Variation en nombre	Variation en %
Nombre total d'abonnés domestiques	5 564	5 662	5 777	5 825	<b>5 905</b>	80	1,4%
Nombre de compteurs	6 009	6 104	6 200	6 267	<b>6 400</b>	133	2,1%
dont compteurs actifs	5 561	5 669	5 799	5 850	<b>6 025</b>	175	3,0%
Nombre de compteurs remplacés	48	93	33	27	<b>2 921</b>	2 894	10718,5%
Nombre de branchements	5 617	5 717	5 797	5 867	<b>5 932</b>	65	1,1%

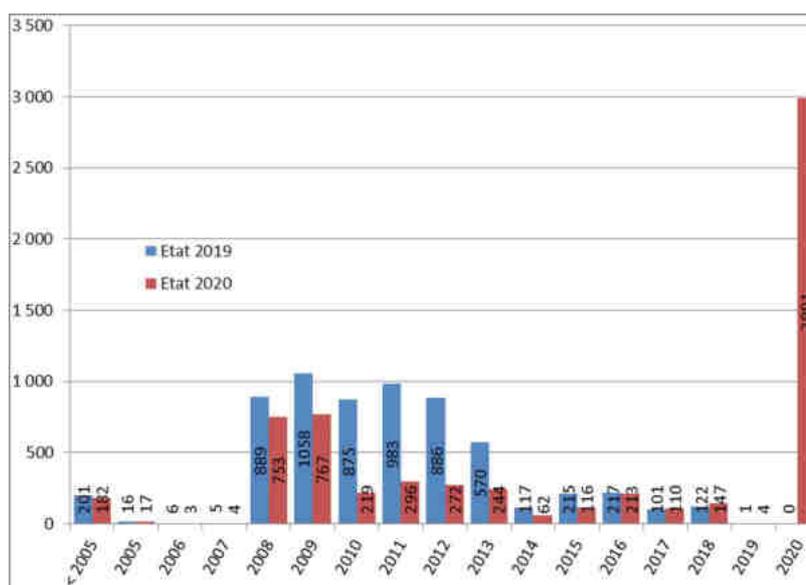
Le remplacement de tous les compteurs prévus avant 2021 pour la mise en place de la télé-relève

En 2020, le nombre de branchements, de compteurs et d'abonnés domestiques a augmenté de manière similaire à 2017 et 2018.

Comme prévu au contrat, le délégataire a commencé le remplacement des compteurs pour la mise en place de la télérelève. Les anciens compteurs sont équipés de modules permettant la radio-relève. Ils seront tous remplacés avant 2021.

Age des compteurs	< 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	> 15 ans	Total
Nombre	3 465	990	1 746	199	6 400
% du total	54,1%	15,5%	27,3%	3,1%	100,0%

On constate que les compteurs actuels ont principalement été posés entre 2008 et 2013, soit au début du contrat précédent avec la mise en place de la radio-relève mais que le renouvellement de 2020 décale totalement la pyramide des âges. L'âge moyen des compteurs est passé de 9,5 ans en 2019 à 6 ans.



Pas de  
branchements au  
plomb recensé

Le délégataire précise que seulement 2 branchements au plomb ont été recensés sur le Syndicat et remplacés en 2010, ce qui ne signifie pas pour autant que les installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb.

## II.6 - LES TRAVAUX ET ÉTUDES

### II.6.1 - Travaux et études par le Syndicat

Exercice	Description	Type	Montant
Travaux ou études réalisés en 2020 (ou antérieur)			
2017	Forage 1 et 2 de Macavin, station et reprise	Travaux	924 000 €
2017	Extension du secteur Darnaurean	Travaux	150 000 €
2018	Extensions secteurs Chemins des Vins, Route de Bordeaux à Avensan et Bourdieu Est	Travaux	
2019	Mise en place des périmètres de protection de La Pailleyre	Travaux	130 000 €
2020	Extension renforcement secteur Champs de la Croix partie 1	Travaux	18 300 €
2020	Extension secteur la Pailleyre	Travaux	25 000 €
2020	Recherche pour forage n°3 Macavin	Etude	120 000 €
2020	Création du surpresseur de Macavin	Travaux	527 000 €
Travaux ou études projetés en 2021 ou suivant			
	Renforcement Chemin de la Forêt à Avensan	Travaux	370 000 €
	Renforcement secteur Medrac et Giron	Travaux	145 000 €
	Nouveau forage Macavin3	Travaux	220 000 €
	Extension/renforcement secteur Champ Croix à Listrac	Travaux	78 000 €
	Extension secteur RD1215 à Salaunes	Travaux	125 000 €
	Extension secteur Peysoup à Listrac	Travaux	100 000 €
	Total projet		1 038 000 €

### II.6.2 - Travaux du Délégataire

Au titre du contrat, le délégataire a réalisé les travaux suivant en premier investissement :

- Renforcement des pompes de reprise de la Pailleyre
- Renouvellement des compteurs (partiel) à avec mise en place de la télé relève

Au titre de la garantie de service, le délégataire a aussi procédé aux renouvellements suivants en 2019 :

- Pompe du forage de l'Hospice
- Compresseur de Macavin
- Télégestion du compteur de sectorisation d'Avensan

## II.7 - SYNTHÈSE

L'exercice 2020 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	5 915 soit + 90 abonnés
Volume produit sur l'année civile :	805 376 m <sup>3</sup> (augmentation de 0,7%).
Volume mis en distribution :	785 627 m <sup>3</sup> (augmentation de 2,1%)
Volume consommé autorisé :	743 924 m <sup>3</sup> (augmentation de 19 %).
Consommation moyenne :	125 m <sup>3</sup> /an/abonné soit 342 l/j/abonné
Longueur de réseau :	286 km dont 54 km de branchements
Études lancées :	Création du forage Macavin 3
Travaux réalisés :	Reprise de Salaunes Périmètres de protection

## III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

### III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte de toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau du SIAEPA provient de forages profonds dans la nappe de l'Eocène et de l'Oligocène (Macavin). Tous ces forages disposent désormais d'un périmètre de protection avec les procédures terminées, ce qui conduit à un indice d'avancement de protection de la ressource de **80%** (Données ARS).

L'eau est déjà de très bonne qualité, et doit seulement subir un traitement de déferrisation (suppression du fer sur Macavin) et de chloration pour être distribuée. Cette chloration a pour fonction de tuer les bactéries qui proliféreraient dans les réseaux. Même si l'exploitant vise à réduire au maximum les désagréments du goût et de l'odeur, le taux minimum à maintenir doit respecter la réglementation pour éviter tous risques de contamination. Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire. De même, il est préférable de laisser couler la première eau du matin pour un usage autre que la boisson (WC, douche, vaisselle..) pour réduire les mauvais goûts.

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS. Plus de 60 paramètres sont analysés. Les rapports d'analyse sont à la disposition de tous les usagers par affichage sur les panneaux municipaux.

Le rapport de synthèse annuel établi par l'ARS est joint au présent document et transmis avec l'une des factures.

Pour l'année 2020, les résultats sont les suivants :

Paramètres	Origine	Nombre d'analyse	Conformité		
			Nombre	%	Réglementaire
Bactériologiques	ARS	34	33	97%	97,1%
	Exploitant	36	36	100%	
Physico-chimique	ARS	42	40	95,2%	95,2%
	Exploitant	9	9	100,0%	
TOTAL		121	118	97,5%	

Ces résultats sont un peu moins bon que ces dernières années. La non-conformité sur la bactériologie provient d'une mesure sur Castelnau à la suite d'une casse et réparation d'une canalisation, sans confirmation après remise en état. Les 2 non-conformités physico-chimiques portent sur le paramètre fluor lors de l'utilisation du forage de Villegeorges pendant le diagnostic du forage d'Hospice.

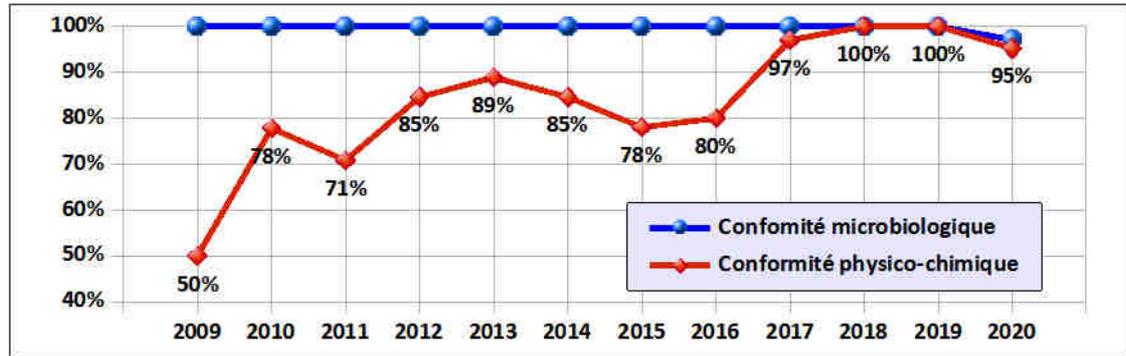
Une eau issue de forages profonds, déferrisée et chlorée

Le contrôle de 60 paramètres de qualité

Une eau distribuée de bonne qualité avec 97,1% de conformité bactériologique et 95,2 % physico-chimique selon l'ARS

L'évolution de la conformité est la suivante :

Une conformité physico-chimique correcte avec des dépassements de fluor lors de la remise en service de Villegeorges



Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates et de pesticides et une dureté de l'eau de l'ordre de 25,5°F, soit une eau moyennement calcaire pouvant justifier l'utilisation d'adoucisseur d'eau pour les seuls usages ménagers. L'ARS précise que dans ce cas l'alimentation en eau de boisson et de cuisine doit se faire à partir d'un robinet non traité.

Les analyses de l'ARS ou du délégataire ont montré d'autres problèmes soumis uniquement à références de qualité :

- ❖ Après avoir réglé le problème du branchement de la Mairie d'Avenssan en 2018, aucune des analyses faites par le délégataire ou l'ARS (3 analyses en 2020), n'ont montré de présence de CVM.
- ❖ 6 dépassements de la teneur en fer (max 390 µg/l pour une limite de 200 µg/l) sur la commune de Listrac malgré une teneur de seulement 150 µg/l dans l'eau prélevée sur le forage de l'Hospice. Il s'agit donc de phénomènes de relargage.
- ❖ Les analyses de l'exploitant sur l'eau provenant de Brach montrant une teneur en carbone organique total dépassant le seuil de 2 mg/l. Ces teneurs peuvent gêner la qualité de la chloration et éventuellement amener des sous-produits indésirables. Il n'y a cependant pas de risques sanitaires au vu des analyses.
- ❖ 3 mesures montrant une eau déséquilibrée sur Macavin (eau agressive)

Pas de présence de CVM détectée

Des dépassements parfois de la teneur en fer sur Listrac résultant de phénomènes de relargage

Pour l'ensemble du Syndicat, la qualité moyenne de l'eau au robinet est la suivante (mg/l sauf indication) :

### III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte ainsi qu'aux recommandations du SAGE nappes profondes. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

#### III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2004, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

Une bonne connaissance du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de **95 sur un total possible de 120** (voir annexe). Cet index a été modifié en 2013 pour mieux présenter les efforts en matière de lutte contre les fuites par une bonne connaissance du réseau. Ce bon résultat devrait s'améliorer avec le suivi du réseau lié à la sectorisation. Il manque la connaissance de la localisation des branchements et la mise en œuvre d'un plan de renouvellement.

Le **taux moyen de renouvellement** de la conduite sur 5 ans est égal à 0, aucune canalisation n'ayant été renouvelée depuis 5 ans.

Un indice de sectorisation enfin à 100 %

L'indice de sectorisation transmis par le Conseil Départemental est de **100 %** pour la première fois, correspondant à la mise en place d'une sectorisation conforme avec la transmission des données selon les critères du Département. Cette valeur est la meilleure depuis des années.

#### III.2.2 - Rendement du réseau et fuites

Un rendement du réseau de 94,6 %, en forte hausse

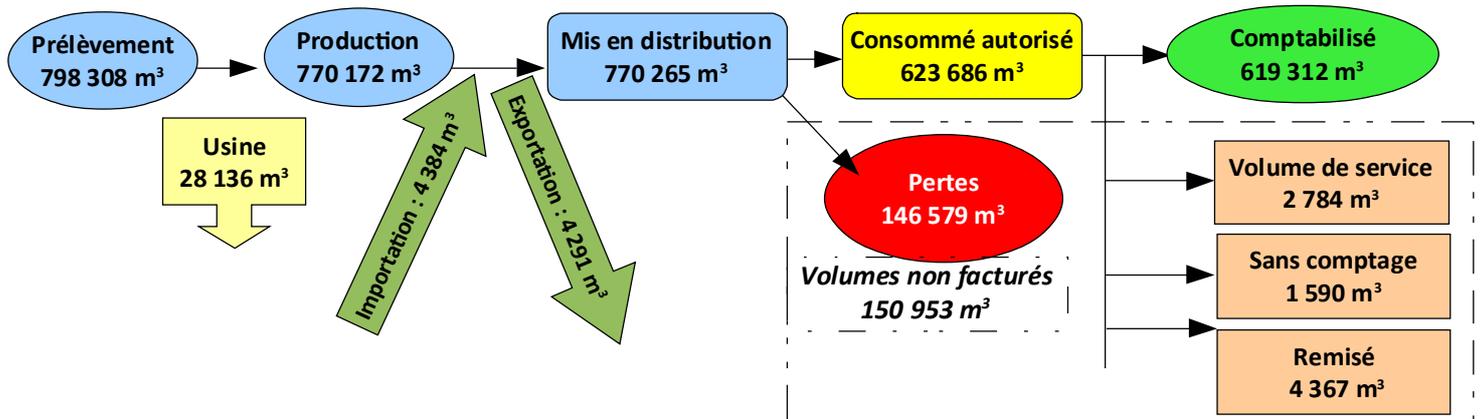
Avec 786 627 m<sup>3</sup> mis en distribution et 743 924 m<sup>3</sup> consommés autorisés dont 739 330 m<sup>3</sup> par les abonnés, le **rendement primaire** du réseau est de **94 %** et le **rendement net** est de **94,6 %** (pour 80,4 % et 81,1% en 2018). Ce dernier chiffre indique que environ 15 % de l'eau introduite dans le réseau, soit environ 42 000 m<sup>3</sup> d'eau par an, est perdue sous forme de fuites ou de prélèvements non comptabilisés (vol, défense incendie,..). Le rendement du réseau remonte après une baisse depuis 3 ans.

Il faut cependant rester prudent avec ces valeurs qui sont anormalement hautes et peuvent résulter de biais dont une période de relève allongée de 2 mois en 2019 (changement de contrat) et probablement aussi une meilleure relève des compteurs lors de leur changement pour la télé-relevé.

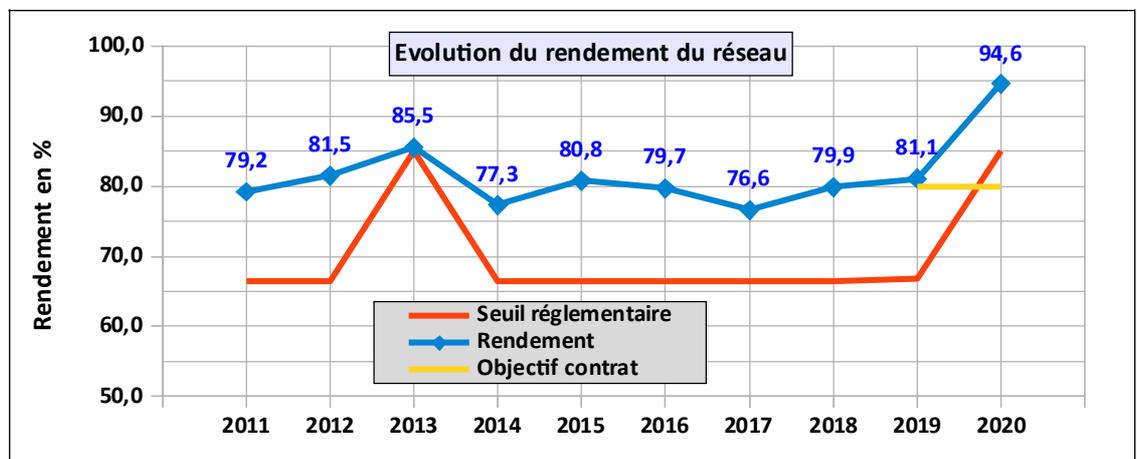
	2018	2019	2020	Evolution
Volume annuel prélevé	794 844 m3/an	798 308 m3/an	<b>805 376 m3/an</b>	0,89%
Volume annuel produit	784 486 m3/an	770 172 m3/an	<b>785 911 m3/an</b>	2,04%
Volume vendu aux abonnés	620 411 m3/an	619 312 m3/an	<b>739 330 m3/an</b>	19,38%
Volume vendu selon décret	624 850 m3/an	623 686 m3/an	<b>743 924 m3/an</b>	19,28%
Nombre d'abonnés	5 777	5 825	<b>5 915</b>	1,55%
Volume par abonné domestique	108 m3/an	107 m3/an	<b>126 m3/an</b>	17,46%
Rendement primaire	79,8%	80,4%	<b>94,0%</b>	16,92%
<b>Rendement net</b>	<b>79,9%</b>	81,1%	<b>94,6%</b>	16,65%
Volume des pertes	158 939 m3/an	146 579 m3/an	<b>42 703 m3/an</b>	<b>-70,87%</b>
Volume non compté	163 211 m3/an	150 953 m3/an	<b>47 297 m3/an</b>	<b>-68,67%</b>
Longueur du réseau	230 km	230 km	<b>231 km</b>	0,21%
<b>Indice linéaire des pertes</b>	<b>1,89 m3/j/km</b>	1,74 m3/j/km	<b>0,51 m3/j/km</b>	<b>-70,93%</b>
Respect du décret 27/01/12	Oui	Oui	<b>Oui</b>	
<b>Indice linéaire des VNC</b>	<b>1,94 m3/j/km</b>	1,80 m3/j/km	<b>0,56 m3/j/km</b>	<b>-68,89%</b>

Pour 2020, une consommation totale autorisée de 743 924 m<sup>3</sup> dont 739 330 m<sup>3</sup> pour les abonnés domestiques du Syndicat

La consommation des abonnés est donc d'environ **126 m<sup>3</sup>/an/abonné**, En forte augmentation. On peut cependant craindre qu'il s'agisse d'un phénomène particulier dû à un rattrapage de facturation sur des compteurs mal relevés les années précédentes et objet d'un renouvellement en 2020.



Le rendement suit la courbe suivante. On constate qu'il reste meilleur que le minimum réglementaire et qu'il s'améliore. Il respecte aussi la valeur limite du contrat de 80 %.



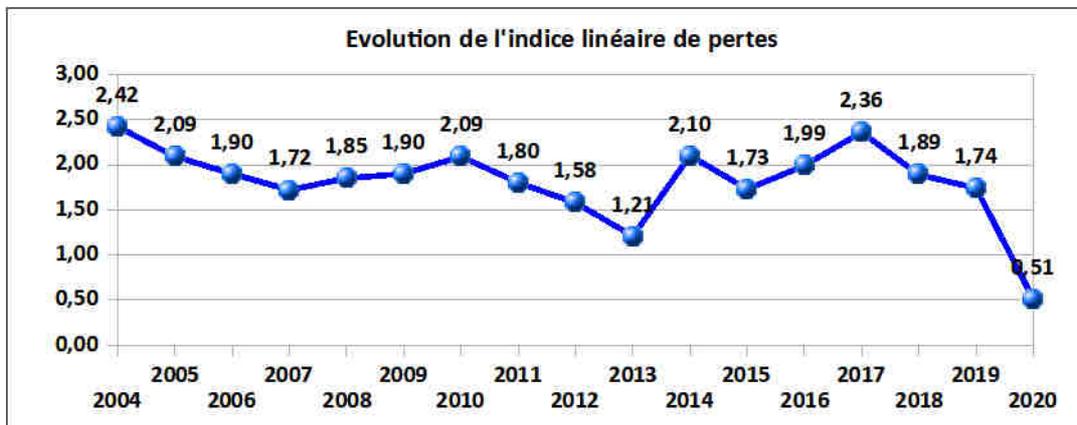
Ce rendement apparaît comme anormalement haut et il faudra confirmer cette valeur sur les années suivantes.

### III.2.3 - Indices linéaires

Un Indice Linéaire de Pertes (ILP) de 0,51 m<sup>3</sup>/j/km, en forte amélioration

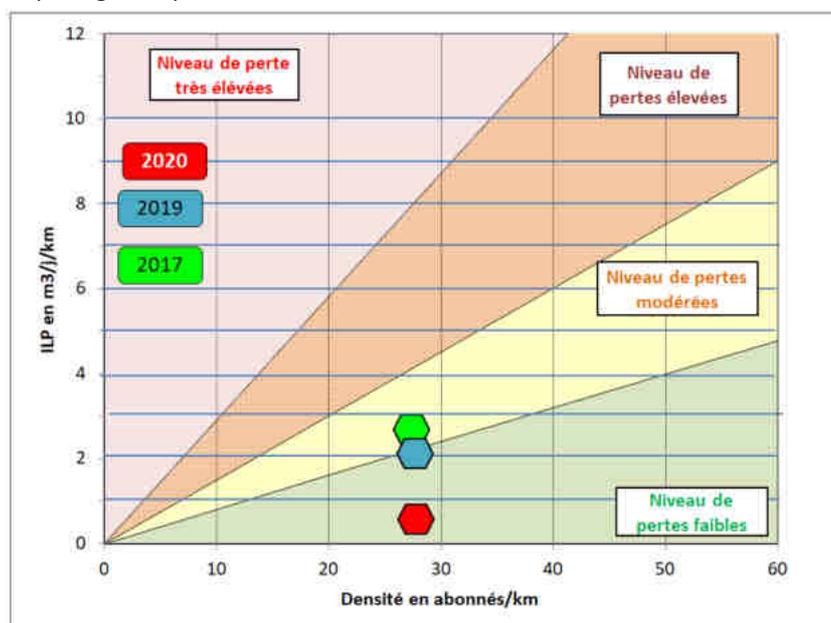
Cependant, il est préférable de regarder l'indice linéaire de pertes qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

Cet indice est de **0,51 m<sup>3</sup>/jour/km** (2,36 en 2017, 1,89 en 2018 et 1,74 en 2019).



La valeur de 2020 montre donc encore une amélioration de cet indice après le mauvais résultat de 2017.

Sur le graphique du SAGE Nappe Profonde de Gironde, on constate que le classement revient en "pertes faibles" après un passage en "pertes modérées" en 2019 et diminue encore en 2020..



### III.2.4 - Indices concernant le service

Des coupures non programmées en baisse

Avec 13 coupures d'eau non programmées (21 en 2019), le **taux d'occurrence des coupures non programmées est de 2,20 pour 1000 abonnés**. Ce taux diminue.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée. Le chiffre est donné par excès car pour chaque coupure, il est considéré que l'ensemble des abonnés est concerné.

Action	2016	2017	2018	2019	2020	Variation en nombre	Variation en %
Nombre total d'abonnés domestiques	5 564	5 662	5 777	5 825	<b>5 915</b>	90	1,5%
Nombre de demande d'abonnement	621	638	540	539	<b>702</b>	163	30,2%
Taux de clients mensualisés	45,80%	48,90%	51,40%	53,1%	<b>55,3%</b>	2,2%	4,1%
Taux de client prélevé hors mensualisation	14,20%	14,70%	15,00%	14,6%	<b>14,0%</b>	-0,6%	-4,1%
Taux de mutation	11,30%	11,40%	9,50%	9,4%	<b>12,0%</b>	2,6%	27,7%

Le taux de clients mensualisé représente près de 55 % des abonnés auquel se rajoute 14 % de clients qui sont prélevés pour un total proche de 69 % des clients qui sont prélevés, ce qui est plutôt satisfaisant pour limiter les impayés.

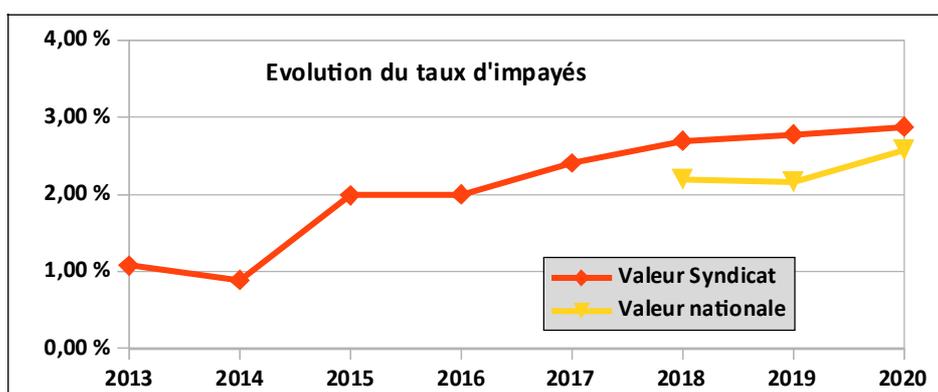
Beaucoup plus de réclamations en 2020

Le délégataire recense **51 réclamations écrites** (25 en 2019 et 2018) de la part d'usagers ce qui conduit à un taux de réclamation de **8,64 pour 1 000 abonnés**. Ce taux a doublé en 2020.

Pour les nouveaux branchements ne nécessitant pas de travaux, le gestionnaire doit intervenir dans un délai de 24 h et pour les nouveaux branchements avec travaux, ce délai est porté à 15 jours après accord du futur abonné et obtention des autorisations. L'exploitant indique avoir respecté ces délais dans 100 % des cas pour les 539 branchements ouverts.

Des impayés toujours élevés

Pour le service de l'eau, le délégataire indique un montant d'impayés en fin d'année de 2019 est égal à 24 257 € correspondant à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit par retard de paiement d'abonnés, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés. Le taux d'impayés est ainsi de **2,88 %** du chiffre d'affaires global du service. Ce taux est en augmentation depuis 2012.



### III.2.5 - Les indicateurs sur la solidarité

Le FSL a été utilisé de la manière suivante :

	2018	2019	2020
Nombre de dossiers déposés	16	15	51
Montants de l'aide			
Délégataire	350,43 €	699,00 €	864,00 €
Collectivité			
Avensan	282,32 €	150,26 €	782,13 €
Castelnau	1 183,85 €	2 284,65 €	2 622,50 €
Listrac	778,22 €	0,00 €	1 396,29 €
Moulis	205,69 €	53,12 €	581,16 €
Salaunes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total collectivité	2 450,08 €	2 488,03 €	5 382,08 €
<b>Total de l'aide</b>	<b>3 270,52 €</b>	<b>3 187,03 €</b>	<b>24 493,00 €</b>
Volume vendu	625 197	726 186	704 607
Indicateur P109.0	0,005	0,004	0,035

Des actions pour les plus démunis

Montant versé par collectivité

	2018	2019	2020
Nombre d'abonnés	5 671	5 777	5 857
Valeur de la redevance	0,23	0,23	0,23
Total redevance	1 304,33 €	1 328,71 €	1 347,11 €

Le délégataire indique aussi que 116 clients ont obtenu un échéancier de paiement, valeur dans la fourchette des données de 2016 à 2020.

L'utilisation des "chèques eau" est la suivante :

Année	2019	2020
Nombre de dossiers	1	6
Montant de l'aide	137,13 €	1 202,42 €
Dotation	2 000,00 €	4 000,00 €
Reste sur l'année	1 862,87 €	2 797,58 €
Cumul du compte	1 862,87 €	4 660,45 €

Le démarrage de l'utilisation des chèques eaux

On constate une montée en puissance de ce dispositif avec des prises en charge de l'ordre de 150 à 200 € par dossier.

### III.2.6 - Les dégrèvements

Comme prévu par la Loi Warsmann ainsi que dans les cas validés par le Syndicat, le délégataire applique des remises sur facture pour les abonnés entrant dans les critères d'applications.

Ces remises sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	Remises sur fuite Warsmann			
	2017	2018	2019	2020
Nombre	12		7	47
Volume	5 693 m <sup>3</sup>		4 367 m <sup>3</sup>	16 407 m <sup>3</sup>
Prix moyen				
Délégataire	0,279		0,388	0,443
Syndicat	0,484		0,484	0,484
Pertes				
Délégataire	1 585,50 €		1 694,40 €	7 271,58 €
<b>Syndicat</b>	<b>2 755,41 €</b>		<b>2 113,63 €</b>	<b>7 940,99 €</b>

On constate donc une perte d'environ 7 940€ pour le Syndicat, soit 1,6% de sa recette.

La moyenne des remises porte sur un volume de 350 m<sup>3</sup> mais 4 dossiers dépassent les 1 000 m<sup>3</sup> dont un à près de 3 000 m<sup>3</sup>.

Les dégrèvements hors procédure Warsmann sont réduits à 2 dossiers pour 86 m<sup>3</sup> et 115 € au total.

## IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

### IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

#### IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné paye deux factures pour l'eau potable :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente. Avec le nouveau contrat et le déploiement de la télé-relève, cette facture sera aussi sur relevé.
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement aux réseaux d'assainissement collectifs, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

#### IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Pour les années 2018 à 2020, le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

2020	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Variation 2020/2021 en %	Variation en valeur
Abonnement	23,56 €/an	<b>24,00 €/an</b>	24,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	0,4840 €/m <sup>3</sup>	<b>0,4840 €/m<sup>3</sup></b>	0,4840 €/m <sup>3</sup>	0,00%	0,0000 €/m <sup>3</sup>

Il est précisé que le tarif est identique à celui décidé par la collectivité au 1<sup>er</sup> juillet 2007 lors de la signature de l'ancien contrat. Par délibération en date du 24 juin 2019, le tarif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 a été reconduit quasiment à l'identique (part fixe évoluant de 23,56 à 24,00 €/an).

Une variation limitée des remises sur fuites

Deux factures par an pour le service de l'eau  
Une relève des compteurs en décembre et juin

Une augmentation limitée de la part fixe du Syndicat depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019

#### IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat.

A partir de juillet 2019, le nouveau tarif du contrat s'applique, mais sans incidence sur les montants indiqués dans ce rapport pour 2019 (valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2019). En 2020, c'est le nouveau tarif du contrat, la révision se faisant aussi en juillet. En 2021 on observe une augmentation de 1,18 % conforme aux clauses contractuelles

En conséquence les tarifs de la part exploitant au 1<sup>er</sup> janvier sont:

2020	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Variation 2020/2021 en %	Variation en valeur
Abonnement	29,38 €/an	<b>22,00 €/an</b>	22,26 €/an	<b>1,18%</b>	0,26 €/an
Consommation	0,3982 €/m <sup>3</sup>	<b>0,4600 €/m<sup>3</sup></b>	0,4655 €/m <sup>3</sup>	<b>1,20%</b>	0,006 €/m <sup>3</sup>

#### IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA. Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une **TVA de 5,5%**.

La "**Redevance préservation des ressources en eau**" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la collectivité.

Cette redevance est fixée annuellement par l'Agence de l'Eau et non par la collectivité. Des indications complémentaires sont données sur la fiche jointe en annexe.

Après une baisse en 2015, elle revient à 0,0956 €/m<sup>3</sup> en 2016 et 2017, à 0,0992 €/m<sup>3</sup> en 2018 et 0,107 en 2019. On note une forte augmentation en 2020 avec une redevance de 0,143 €/m<sup>3</sup> puis à nouveau une baisse à 0,0754 €/m<sup>3</sup>.

La "**taxe de lutte contre la pollution**" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif. Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Son montant est stable depuis quelques années.

2020	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Variation en %	Variation en valeur
Préservation	0,1070 €/m <sup>3</sup>	<b>0,1430 €/m<sup>3</sup></b>	0,0754 €/m <sup>3</sup>	-47,27%	-0,0676 €/m <sup>3</sup>
Lutte pollution	0,3300 €/m <sup>3</sup>	<b>0,3300 €/m<sup>3</sup></b>	0,3300 €/m <sup>3</sup>	0,00%	0,0000 €/m <sup>3</sup>

On constate donc une baisse des redevances de l'Agence de l'Eau même si les montants annuels correspondants sur la facture d'eau restent très faibles (voir tableau ci-après).

#### IV.1.5 - Récapitulatif

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE).

Il est rappelé qu'il s'agit de la facture avec les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année alors que les changements de tarifs se font au 1<sup>er</sup> juillet. Ainsi la facture réellement payée par les abonnés sera intermédiaires entre les indications des 2 années successives.

Une modification importante du tarif lors de la renégociation du contrat en juillet 2020 puis une hausse faible contractuelle

Des redevances de l'Agence de l'Eau en baisse assez forte

2020	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Variation en % 2020/2019	Variation en % 2020/2021
<b>Part collectivité</b>					
Abonnement	23,56 €/an	24,00 €/an	24,00 €/an	1,87%	0,00%
Consommation	0,4840 €/m <sup>3</sup>	0,4840 €/m <sup>3</sup>	0,4840 €/m <sup>3</sup>	0,00%	0,00%
<b>Part exploitant</b>					
Abonnement	29,38 €/an	22,00 €/an	22,26 €/an	-25,12%	1,18%
Consommation	0,3982 €/m <sup>3</sup>	0,4600 €/m <sup>3</sup>	0,4655 €/m <sup>3</sup>	15,52%	1,20%
<b>Taxes et redevances</b>					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Redevance préservation	0,1070 €/m <sup>3</sup>	0,1430 €/m <sup>3</sup>	0,0754 €/m <sup>3</sup>	33,64%	-47,27%
Redevance pollution	0,3300 €/m <sup>3</sup>	0,3300 €/m <sup>3</sup>	0,3300 €/m <sup>3</sup>	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m<sup>3</sup> :

#### Facture type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an (Année 2021)

	Prix janvier 2020	Prix janvier 2021	Variation en %	Montant en €/m <sup>3</sup>
<b>Part collectivité</b>				
Abonnement	24,00 €	24,00 €	/	0,20 €
Consommation	58,08 €	58,08 €	0,00%	0,48 €
<b>Part exploitant</b>				
Abonnement	22,00 €	22,26 €	/	0,19 €
Consommation	55,20 €	55,86 €	1,20%	0,47 €
<b>Sous total hors taxes</b>	159,28 €	160,20 €	0,58%	1,34 €
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Préservation	17,16 €	9,05 €	-47,27%	0,08 €
Redevance Pollution	39,60 €	39,60 €	0,00%	0,33 €
<b>Sous total redevances</b>	56,76 €	48,65 €	-14,29%	0,41 €
<b>TOTAL</b>				
TOTAL Eau hors TVA	216,04 €	208,85 €	-3,33%	1,74 €
TVA à 5,5%	11,88 €	11,49 €	-3,33%	0,10 €
<b>TOTAL TTC</b>	227,92 €	220,33 €	-3,33%	1,84 €

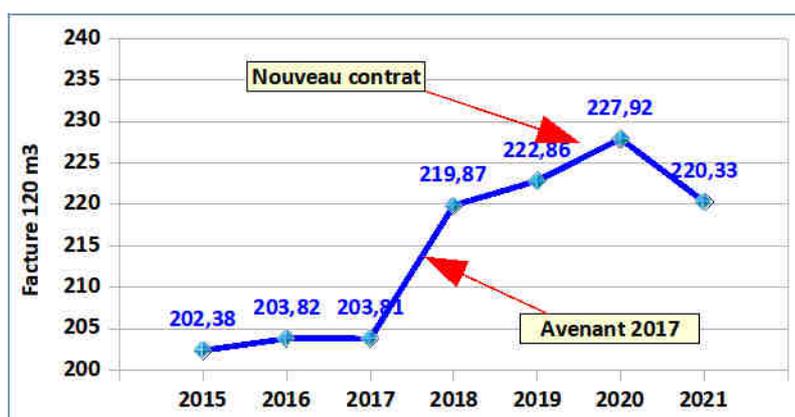
Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an est de 1,84 €/m<sup>3</sup> TTC (1,34 €/m<sup>3</sup> HT), soit un total TTC de 220,33 €/an

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 28,9 %, soit en dessous du seuil légal des 40%

On constate que la forte augmentation en 2020 du fait du nouveau contrat et de l'augmentation des redevances de l'Agence de l'Eau disparaît en 2021 par la baisse importante de la même redevance de l'Agence de l'Eau. On revient à un tarif proche de celui de 2018, soit un total de 220,33 € pour une facture de 120 m<sup>3</sup> et un prix de l'eau de 1,84 €/m<sup>3</sup>.

Il est rappelé que les révisions de prix intervenant au mois de juillet, une véritable facture sur une année civile devrait intégrer 2 tarifs successifs.

L'évolution du tarif TTC d'une facture de 120 m<sup>3</sup> est la suivante :



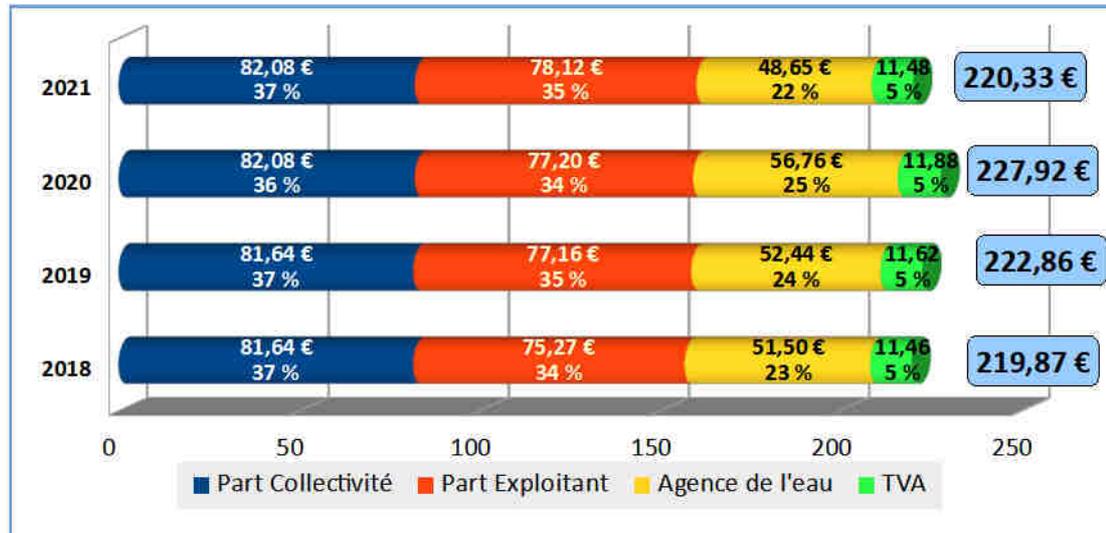
Pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an en 2019, un coût global de 222,86 €, soit un prix moyen de 1,86 €/m<sup>3</sup>

En 2020, l'application du nouveau contrat amène à un tarif de 227,92 €/an soit 1,90 €/m<sup>3</sup>.

En 2021, le tarif du délégataire augmente légèrement mais les redevances de l'Agence de l'eau diminuent fortement conduisant à une baisse du prix de l'eau pour un total d'une facture 120 m<sup>3</sup> de 220,33 €/an, soit 1,84 €/m<sup>3</sup>

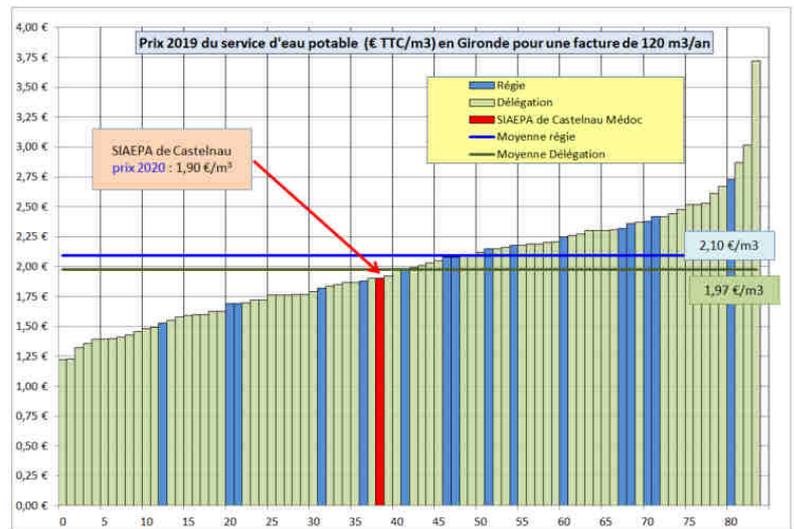
La composition du prix de la facture de l'eau potable est la suivante :

### Composant d'une facture AEP de 120 m<sup>3</sup>/an



Le prix de l'eau en 2019 classe le Syndicat à la 37<sup>e</sup> place sur les 83 collectivités de Gironde.

Le tarif est légèrement en dessous de la moyenne de 1,97 €/m<sup>3</sup>.



## IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

### IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2018 du service d'eau peuvent être estimées dans le tableau suivant :

2020	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	5 915		
Volume vendu	619 312 m <sup>3</sup>		
Prix abonnement	24,00 €/an	22,25 €/an	Tarif moyen
Prix au m <sup>3</sup>	0,4840 €/m <sup>3</sup>	0,4625 €/m <sup>3</sup>	
Recettes			TOTAL
Part fixe	141 960,00 €	131 608,75 €	273 568,75 €
Consommation	299 747,01 €	286 431,80 €	586 178,81 €
<b>Total théorique</b>	<b>441 707,01 €</b>	<b>418 040,55 €</b>	<b>859 747,56 €</b>
<b>RAD 2020</b>	<b>484 790,00 €</b>	<b>472 737,00 €</b>	<b>957 527,00 €</b>
Rappel RAD 2019	427 844,00 €	398 499,00 €	826 343,00 €
Différence	56 946,00 €	74 238,00 €	131 184,00 €

Une forte augmentation des recettes cohérente avec l'accroissement des abonnés et des volumes vendus

*Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant.*

Les chiffres de 2019 sont peu précis en raison du cumul des éléments de 2 contrats distincts.

#### IV.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier dans le tableau suivant.

La balance est négative en raison des dépenses importantes pour le site de Macavin mais le compte reste équilibré grâce aux bons résultats des années précédentes.

Les disponibilités financières diminuent cependant.

2020

		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2020	Dépenses	202 020,66 €	317 475,10 €	519 495,76 €
	Recettes	362 178,45 €	653 218,38 €	1 015 396,83 €
	Balance	160 157,79 €	335 743,28 €	495 901,07 €
Report exercice 2019		1 379 187,89 €	419 970,35 €	1 799 158,24 €
Résultat cumulé au 31/12/2020		1 539 345,68 €	755 713,63 €	2 295 059,31 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		701 366,31 €		701 366,31 €
Clôture exercice 2020		837 979,37 €	755 713,63 €	1 593 693,00 €

Un compte administratif avec une balance largement positive permettant de réaliser les prochains travaux sans emprunts

#### IV.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2019, on obtient les données suivantes :

Année	2019	2020	Variation	
			en montant	en %
Encours de la dette	405 192,56 €	<b>376 900,82 €</b>	-28 291,74 €	-7,0%
Remboursement annuel	44 077,13 €	<b>44 102,53 €</b>	25,40 €	0,1%
dont capital	27 220,84 €	<b>28 174,26 €</b>	953,42 €	3,5%
dont intérêts	16 856,29 €	<b>15 928,27 €</b>	-928,02 €	-5,5%
Nombre d'abonnés	5 825	<b>5 915</b>	90,00 €	1,5%
Dette par abonnés	69,56 €	<b>63,72 €</b>	-5,84 €	-8,4%
Remboursement annuel par abonné	7,57 €	<b>7,46 €</b>	-0,11 €	-1,5%

Un service peu endetté et une dette qui s'est stabilisé à 45 000 €/an jusqu'en 2029

Il ne reste plus que 4 emprunts en cours.

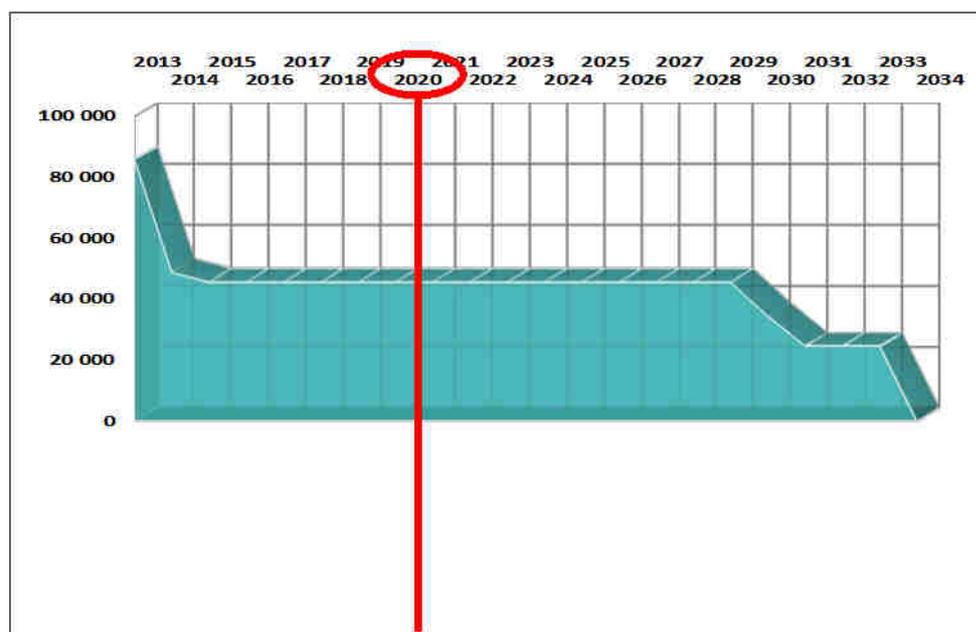
Le prochain arrêt d'emprunt interviendra en 2029. L'annuité se stabilise à environ 45 000 € jusqu'en 2029.

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Type taux	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2020		
											Capital	Intérêts	Annuité
1	2003	Tvx Eau	CLF	30 ans	Fixe	4,70%	13	2033	73 000,00 €	42 798,06 €	2 282,71 €	2 303,63 €	4 586,34 €
2	2005	Gd Pouj.	CLF	25 ans	Fixe	3,50%	10	2030	163 600,00 €	81 935,71 €	6 691,80 €	3 234,90 €	9 926,70 €
3	2006	Tvx Eau	CA	23 ans	Fixe	4,05%	9	2029	177 000,00 €	180 513,11 €	11 080,69 €	8 851,63 €	19 932,32 €
4	2008	Tvx Eau	CE	25 ans	Fixe	4,20%	13	2033	305 000,00 €	71 653,94 €	8 119,06 €	1 538,11 €	9 657,17 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>									<b>718 600,00 €</b>	<b>376 900,82 €</b>	<b>28 174,26 €</b>	<b>15 928,27 €</b>	<b>44 102,53 €</b>

Un service peu endetté mais pas d'évolution de la dette avant 2029

Le service reste donc peu endetté.

L'état de la dette est détaillé ci-dessous



## V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE - INDICATEURS DE PERFORMANCE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA.

N°	Désignation	Unité	2019	2020		Valeur ONEMA 2019
P101.1	Conformité microbiologique	%	100	97,1	/	98,2
P102.1	Conformité physico-chimique	%	100	95,2	/	97,6
P103.2	Connaissance patrimoniale	%	100	100	/	109
P104.3	Rendement du réseau	%	81,1	94,6	++	79,6
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/j	1,80	0,56	++	1,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m <sup>3</sup> /km/j	1,74	0,51	++	1,04
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	0,01	0,00	-	0,06
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	80,00	80,00	/	75,8
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m <sup>3</sup>	0,0001	0,0090	++	0,01
P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	3,61	2,2	++	2,72
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	/	97,9
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	0,5	0,7	/	2,76
P154.0	Taux d'impayés	%	2,78	2,88	-	2,58
P155.1	Taux de réclamations	%	4,30	8,64	--	4,46
D101.0	Nombre d'habitants desservis	Hab	13 553	14 036	/	/
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m <sup>3</sup> (année n+1)	€/an	1,90	1,84	+	1,94
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	1	1	/	/
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	%	60 %	100 %	++	/

Les valeurs de l'ONEMA sont issues de la synthèse nationale PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSP. Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

On constate donc les points suivants :

- Pour de nombreux index techniques, et comme en 2018, les index évoluent favorablement et sont meilleurs que la moyenne nationale, en particulier sur le rendement qui est particulièrement bon cette année

- **Le taux de conformité microbiologique et physico-chimique repassent en-dessous des moyennes mais pour des épiphénomènes comme la remise en service du forage de Villegeorges**
- **Les indices linéaires s'améliorent et restent meilleurs que la moyenne nationale**
- **L'indice de protection de la ressource est redevenu correct car les procédures pour les forages de Macavin sont terminées**
- **Le taux d'impayés augmente ce qui n'est pas bon signe pour la santé financière des abonnés**
- **Le taux de réclamation a fortement augmenté, probablement par le cumul de la modification du contrat et de l'effet COVID**
- **l'indice d'avancement de la sectorisation est devenu satisfaisant et la mise en œuvre des préconisations doit se poursuivre**
- **Le prix du m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup> situe la collectivité en dessous de la moyenne des collectivités de même taille. Le prix sur le Syndicat situe les communes en dessous de la moyenne départementale.**

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

## ANNEXE 1 : Fiches de synthèse de l'ARS



**Unité de Gestion**  
**SYNDICAT CASTELNAU**  
 Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :  
**CASTELNAU**  
 Synthèse de l'année 2020



0064  
000449

### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 34 analyses bactériologiques et 42 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées et de nouvelles analyses sont réalisées.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l. demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau distribuée sur l'ensemble du syndicat des eaux de Castelnau de Médoc provient de 2 forages profonds captant la nappe de l'Eocène (150 à 330 m), situés à Castelnau de Médoc (l'Hospice n°3) et à Avensan (Villegeorges, à l'arrêt depuis octobre 2017, mais pouvant être utilisé en secours) et depuis octobre 2017 par 2 forages situés à Salauens (Macavin 1 et 2). L'eau subit un traitement simple de déferri-sation et de chloration dans les stations de production, puis est distribuée dans le réseau des 5 communes du syndicat : Avensan, Castelnau de Médoc, Listrac-Médoc, Moulis en Médoc et Salauens. Tous les forages sont dotés des périmètres de protection. La société VEOLIA assure l'exploitation de la production et de la distribution de l'eau.

### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. 97,06 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

### Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,58 mg/l

### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F). Eau calcaire. Valeur moyenne : 20,22 °F.

### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l. Valeur moyenne relevée : 0,25 mg/l.

### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées. La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE** : 97,1% des échantillons analysés sont conformes aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Un dépassement de la limite de qualité pour le paramètre entérocoques a été enregistré le 24/09/2020 sur la commune de Moulis en Médoc non confirmé par le prélèvement du 29/09/2020.

**PHYSICO-CHIMIE** : 95,2% des échantillons analysés sont conformes aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Deux dépassements de la limite de qualité pour le paramètre fluorures ont été enregistrés le 11/06/2020 sur les communes d'Avensan (1,7 mg/l) et de Moulis en Médoc (1,8 mg/l)

### Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sainte.gouv.fr>  
 ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex Téléphone : 09 69 37 00 35 - Mail : [ars-dd33-sante-environnement@ars.sainte.fr](mailto:ars-dd33-sante-environnement@ars.sainte.fr)

- SI\_EPDT4-Indicateurs SP\_Synthese par UGE (aep priv ali) 2020.rep - Edition du 13 avr. 2021



UGE : 0064 SYNDICAT CASTELNAU



OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX CASTELNAU MEDOC

Adr : 20 RUE DU CHATEAU

33480 CASTELNAU DU MEDOC

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000017	VILLEGEORGES	339	ON	TE		17/12/1985		20/10/1994	80%
033000084	L'HOSPICE 3	1008	ON	TE	02/11/2010	10/12/2012	02/06/2014	13/02/2017	80%
033003930	MACAVIN 1	562	ON	TE	31/05/2016	05/04/2017	28/11/2016	21/09/2019	80%
033003931	MACAVIN 2	617	ON	TE	31/05/2016	05/04/2017	28/11/2016	21/09/2019	80%
<b>Indice consolidé /UGE</b>									<b>80,0 %</b>

### Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000570	PAILLEYRE	TTP	943	3		3	
033003933	MACAVIN	TTP	1167	5		6	
033000449	CASTELNAU	UDI	13066	26	1	33	2
<b>Total</b>				<b>34</b>	<b>1</b>	<b>42</b>	<b>2</b>
<b>Taux de conformité</b>				<b>97,1 %</b>		<b>95,2 %</b>	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

**FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE AEP**

Collectivité : **SIAEPA de Castelnau Médoc**  
 Service : **Eau potable** Exercice : **2020**  
 Nombre d'abonnés : **5 915** dont domestiques : **5 905** (5825 abonnés en 2019 )  
 Population : **14 036** Ration ab/hab : **2,38**

**A - Calculs des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007****1 - Qualité des eaux distribuées**

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant	40	40	100,0%	6	6	100%
<b>ARS</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>97,1%</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>95,2%</b>
TOTAL	74	73	98,6%	48	46	95,8%

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : 1 analyse avec entérocoques non confirmée et 2 pour les fluorures pendant la mise en service d Villegeorges

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : 2 pour le fer (300 à 390 µg/l), 1 conductivité et 3 eq.calco.carbonique

**Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 97,1 %** (rappel 2019 : 100 %)

**Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 95,2 %** (rappel 2019 : 100 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : **97,5%** (cumul données ARS et délégataire)

**2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)****A - Plan des réseaux**

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance

Plan mis à jour annuellement

**B - Inventaire des réseaux (si A = 15)**

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour

Matériaux et diamètre connus (% de connus)

Date de pose (% linéaire connu)

**C - Compléments**

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Localisation des branchements

Précision sur compteur des branchements

Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux

Documents sur autres interventions : purge, renouvellement

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Existence d'une modélisation du réseau

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
<b>TOTAL A</b>			<b>15</b>
10	X		10
0 à 5	100%		5
0 à 15	100%		15
<b>TOTAL A+B</b>			<b>45</b>
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10		X	
5	X		5
<b>TOTAL</b>			<b>100</b>

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 100 sur 120**

L'indice de l'année 2019 était de : 100 sur 120

**3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**

Valeur des indices

0% : aucune action

20% : Etudes en cours

40% : Avis de l'hydrogéologue

50% : Dossier déposé en Préfecture

60% : Arrêté préfectoral

80% : Servitude et travaux terminés

100% : Suivi après établissement complet

Nom ressource	Type	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Débit Nom.	Indice
L'Hospice 3	Forage	07788X0033	Eo. Sup. Moy	372 307 m3/an	1 123 m3/h	80%
La Pailleyre	Forage	07777X0003	Eo. Moy	0 m3/an	0 m3/h	20%
Macavin 1	Forage	08023X0084	Oligocène	185 576 m3/an	1 050 m3/h	80%
Macavin 2	Forage	08023X0086	Oligocène	233 864 m3/an		80%

	2020	2019
<b>L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :</b>	<b>80,0%</b>	<b>80,0%</b>
<b>L'indice donné par l'ARS (calcul sur débit théorique) est de :</b>	<b>80,0%</b>	<b>80,0%</b>

**4 - Rendement du réseau de distribution**

	2020		2019	Evolution
V0 : Volume annuel prélevé (année civile):	<b>805 376</b>	m <sup>3</sup> /an	800 285	0,6%
Volume pour usage des stations :	19 465	m <sup>3</sup> /an	30 113	-35,4%
<b>V1 : Volume annuel produit (année civile) :</b>	<b>785 911</b>	m <sup>3</sup> /an	770 172	2,0%
V2 : Volume annuel acheté :	5 517	m <sup>3</sup> /an	4 384	25,8%
V3 : Volume annuel exporté :	4 801	m <sup>3</sup> /an	4 291	11,9%
Total volume mis en distribution (relève):	767 231	m <sup>3</sup> /an	907 435	-15,5%
<b>V4 : Total volume sur année civile :</b>	<b>786 627</b>	m <sup>3</sup> /an	770 265	2,1%
Volume comptabilisé sur relève :	721 100	m <sup>3</sup> /an	726 186	-0,7%
<b>V7: Volume comptabilisé sur 12 mois :</b>	<b>739 330</b>	m <sup>3</sup> /an	619 312	19,4%
V8 : Volume consommé non compté :	1 710	m <sup>3</sup> /an	1 590	7,5%
V9 : volume consommé pour le service :	2 884	m <sup>3</sup> /an	2 784	3,6%
Volume consommé autorisé sur relève :	<b>725 694</b>	m <sup>3</sup> /an	733 975	-1,1%
<b>V6 : Total volume consommé autorisé 365j :</b>	<b>743 924</b>	m <sup>3</sup> /an	623 686	19,3%
Pertes entre relèves :	41 537		146 579	-71,7%
<b>V5 : Pertes sur année civile :</b>	<b>42 703</b>			
Remise de fuites :	16 493 m3		4 367	277,7%

	2020	2019
<b>Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution</b>	<b>94,0%</b>	80,4%
<b>Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué</b>	<b>94,2%</b>	80,6%
<b>P104.3 Rendement net = (Vol. consommé autorisé + vente) / (Vol. mis en distribution + achat)</b>	<b>94,6%</b>	81,1%
<b>Rendement minimal selon décret du 27/01/2012</b>	Valeur : > 85%	Oui / Oui

**5 - Indices linéaires**

Nombre de kilomètre de réseau :	230,76 km		
Volume journalier non compté :	129,6 m <sup>3</sup> /jour	soit :	47 297 m <sup>3</sup> /an
Volume journalier de perte :	117,0 m <sup>3</sup> /jour	soit :	42 703 m <sup>3</sup> /an

	2020	2019	2018	2017	2016	Total
Nombre de kilomètre renouvelé :	<b>0,000</b>	0,000	0,008	0,000	0,000	0,008
Nombre de kilomètre renforcé :						0,000
Total	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,008</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	0,008

	2020	2019
<b>Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km</b>	<b>0,56</b>	1,80
<b>Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km</b>	<b>0,51</b>	1,74
<b>Indice linéaire des consommations = Volume journalier (consommé+service+vente) /km</b>	<b>8,65</b>	8,76
<b>Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans</b>	<b>0,00%</b>	0,01%

Nota : Les indices linéaires sont en m<sup>3</sup>/km/jour et sont calculés sur 365 jours

**6 - Indices liés au fonctionnement du service**

Nombre d'abonnés domestiques :	<b>5 905</b>	abonnés	2019 5 815
Nombre de réclamations :	<b>51</b>	réclamations	25
Nombre de remise en eau :	<b>539</b>	ouverture	539
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	<b>1</b>	jours	1
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	<b>0</b>	Non respect	0
Nombre de coupures d'eau non programmées :	<b>13</b>		21

	2020	2019
<b>Taux de réclamations = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés</b>	<b>8,64</b>	4,30
<b>Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés</b>	<b>2,20</b>	3,61
<b>Taux de respect du délai d'ouverture des branchements</b>	<b>100,0%</b>	100,0%

**7 - Indices financiers**

Nombre d'abonnés :	5 905	Consommation :	0,4840 €/m3
Montant abonnement :	23,56 €/an	Volume vendu :	721 100 m3

Recettes 2020		Dépenses 2020	
Vente d'eau :	622 888,94 €	Frais généraux :	36 740,71 €
Produits financiers :	42,63 €	Charge du personnel :	44 796,15 €
Subventions d'exploitation :	0,00 €	Intérêts de la dette :	14 952,80 €
Recettes d'investissement :	161 891,93 €	Capital de la dette :	28 174,26 €
Report année 2019 :	1 799 158,24 €	Immobilisation :	147 269,30 €
Divers :	3 709,71 €	Divers :	20 698,92 €
<b>TOTAL Recettes :</b>	<b>2 587 691,45 €</b>	<b>TOTAL Dépenses :</b>	<b>292 632,14 €</b>
<b>Bilan :</b>	<b>2 295 059,31 €</b>	<b>Reste à réaliser :</b>	<b>701 366,31 €</b>
<b>Clôture 2020 :</b>		<b>1 593 693,00 €</b>	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2020	2 019	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	376 900,82 €	405 192,56 €	-28 291,74 €	-7,0%
Recettes totales	788 533,21 €	1 009 695,77 €	-221 162,56 €	-21,9%
Dépenses totales	292 632,14 €	285 766,78 €	6 865,36 €	2,4%
Capital remboursé	28 174,26 €	27 220,84 €	953,42 €	3,5%
Amortissements	200 286,52 €	162 047,44 €	38 239,08 €	23,6%

Montant des factures impayées AEP :	24 257,00 €	841 000 €		2019	79 115,00 €
Montant des abandons de créances FSL :	6 286,09 €	21 dossiers	704 607 m3	699,00 €	18
Dégrèvement pour fuites (deleg seul):				11 093 m3	442 €

	2020	2019
<b>Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé</b>	<b>524 075 €</b>	751 150 €
<b>Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute</b>	<b>0,7 ans</b>	0,5 ans
<b>Taux d'impayés</b>	<b>2,88%</b>	2,78%

**B - Synthèse des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007**

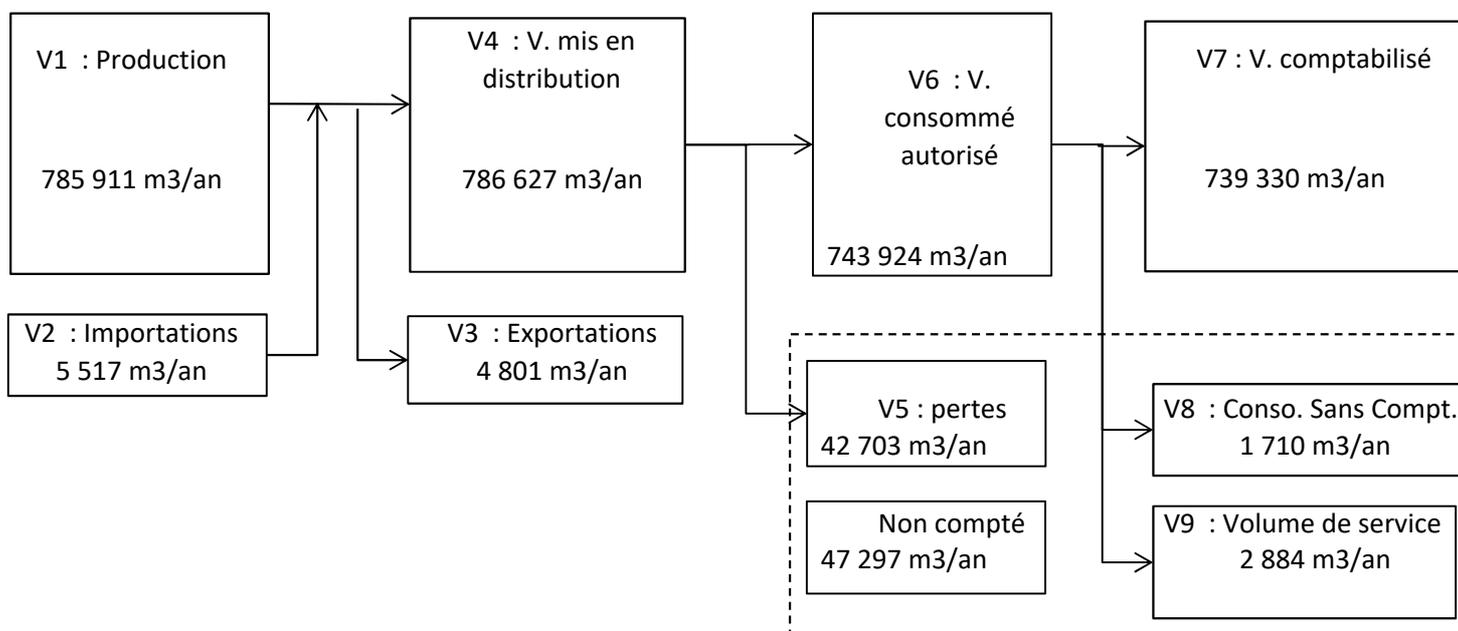
Code fiche	Intitulé	Valeur
<b>A - Indicateurs descriptifs du service</b>		
<b>D. 101.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis 2,38 habitant / abonné	<b>14 036</b>
<b>D. 102.0</b>	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	<b>1,84 €/m3</b>
<b>D. 151.0</b>	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	<b>1 jours</b>
<b>B - Indicateurs de performance</b>		
<b>P101.1</b>	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	<b>97,1%</b>
<b>P102.1</b>	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	<b>95,2%</b>
<b>P103.2</b>	Indice de connaissance patrimonial du réseau	<b>100 sur 120</b>
<b>P104.3</b>	Rendement du réseau de distribution	<b>94,6%</b>
<b>P105.3</b>	Indice linéaire des volumes non comptés	<b>0,56 m3/km/jour</b>
<b>P106.3</b>	Indice linéaire de pertes en réseau	<b>0,51 m3/km/jour</b>

Code fiche	Intitulé	Valeur
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,00%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité <b>n = 21</b>	0,009 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service	2,20 u/1 000 abo
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette	0,7 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	2,88%
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	8,64
<b>C - Indicateurs CLE Gironde</b>		
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	100%

NC : Non calculé car données indisponibles

: obligatoire car CCSPL

### C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde et arrêté 2007



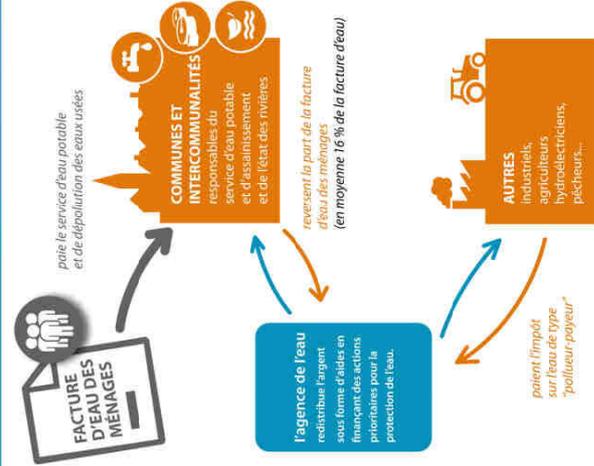
## NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destinée notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans le neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021  
CHIFFRES 2020

# L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.service-eaufrance.fr](http://www.service-eaufrance.fr)



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

## COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçus par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 2,55 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,10 € de redevance de pollution payés par les éleveurs concernés	2,20 € de redevance de pollution payés par les industriels y compris réseaux de collecte et les activités économiques concernées	70,30 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
6,10 € de redevance de pollution diffuses payés par les distributeurs de produits phyto-sanitaires et répétés sur les prix des produits	<b>100 €</b> de redevances payées par l'agence de l'eau en 2020	1,80 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payés par les usagers concernés (pêcheurs)
2,20 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants	4,30 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques (hors irrigants)	13 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

## À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

### interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?\*  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne

4,70 € aux acteurs économiques pour la réduction de la pollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux, pour l'eau	7,40 € pour l'alimentation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eau, éducation, information)	38,40 € aux collectivités pour la protection des eaux usées urbaines et rurales
11,40 € pour des actions de dépollution dans l'agriculture	<b>100 €</b> d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2020	9,50 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
12,20 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	15,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).	0,50 € pour la solidarité internationale

\* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

## ACTIONS AIDÉES

### PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

#### POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 160 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

#### POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de 30 M€ ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

#### POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau, grâce à ces aides, 4,1 millions de m<sup>3</sup> ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours de collaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

#### POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

#### POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de 42 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- 57 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de 35 000 ha de ZH.

#### POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 7,3 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- 83 M€ ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Pyrénées, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

#### Agence de l'eau Adour-Garonne

**Siège**  
90 rue du Fénétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

#### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

#### Délégations territoriales :

**Atlantique-Dordogne**  
4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99  
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86  
et

94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 53 88 02 00  
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

#### Adour et côtiers

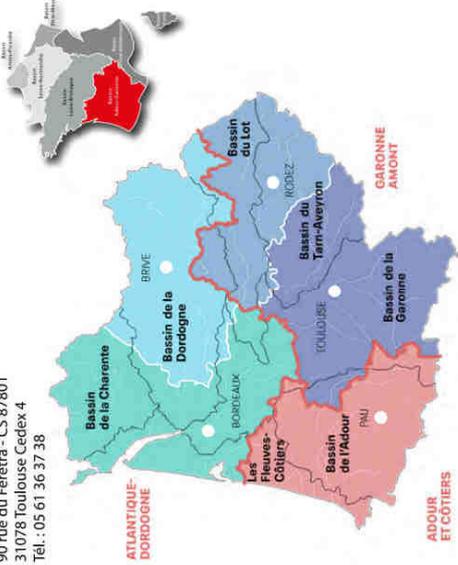
7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90  
Départements 40 • 64 • 65

#### Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00  
Départements 12 • 30 • 46 • 48  
et

#### Adour et Côtiers

97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80  
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



DU 1<sup>ER</sup> MARS  
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021

# Donnez votre avis !

consultation nationale  
sur la politique de l'eau

Donnez votre avis sur

Rendez-vous sur  
[eau-grandsudouest.fr](http://eau-grandsudouest.fr)

# L'eau

Tous concernés, tous mobilisés  
pour notre patrimoine commun, l'eau !



**eau**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Grand Sud-Ouest  
Administration Intercommunale